



emprunt objet non restitué

Par **dorleans**, le **04/05/2011** à **18:42**

En septembre 2010 une relation de ma fille lui a emprunté sa console de jeux (PS3) après bien des relances il lui a restituée celle ci hors d'usage .Il a donc repris celle ci en decembre 2010 afin de la faire réparer.Depuis cette date malgré de très nombreuses relances tel,mail, et visite au domicile de la personne ma fille n'arrive pas à récupérer son bien.Ma question est la suivante quelle est la procédure ou les démarches a effectuer afin de contraindre cette personne a restituer la console en bon état de marche ?

En vous remerciant par avance pour vos conseils

Salutations

Par **Domil**, le **04/05/2011** à **19:58**

LRAR de mise en demeure de rendre l'objet

Maintenant si elle prétend ne pas savoir de quoi vous parlez ... parole contre parole

Par **dorleans**, le **05/05/2011** à **07:22**

Merci pour votre réponse le problème n'est pas que la personne nie avoir l'objet,elle l'a reconnu par écrit lors d'echange mails et elle est prête a le rendre mais pas en état de marche !!Dois je voir la police ? le juge de proximité ?

Merci encore pour votre réponse